



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 septembre 2023
Convocation du : 22 septembre 2023
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 26

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le vingt-huit septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIÉ, Céline LEROUX, Martine COBBAERT, Jean-Louis MERTEN, Martine DUBREU, Thomas BLACTOT, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Philippe CATTOIRE, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mylène MERAD, Mélanie DEZEURE.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Laurent DERONNE, Catherine DE PARIS, Hugues QUESTE, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Lahcem AIT EL HAJ, Alexis DEBUISSON, Pierre VANNESTE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, ont délégué respectivement pour les représenter Bernard HAESBROECK, Jean-Michel MONPAYS, Sylvie GUSTIN, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Dominique BAILLEUL, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Martine DUBREU, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETARE DE SEANCE : Sophie TANGHE

DE23.134

AMENAGEMENT DURABLE
POLITIQUE FONCIERE
ACQUISITION DE LA PARCELLE CI384 POUR PARTIE

Autorisation - Approbation

(38)

Vu les articles L 2121-29 et L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L3112-1 du Code de Propriété des Personnes Publiques,

La Métropole Européenne de Lille est propriétaire de la parcelle CI 384 située rue Roger Salengro, terrain d'une contenance de 4774 m². Ce terrain correspond actuellement à un espace vert, ouvert et affecté à l'usage direct du public. Il se prolonge sur une partie de la rue et du square Jean-Baptiste Lebas.

La Ville a acté d'implanter sur l'espace vert un équipement sportif, de type city stade, afin de répondre à une demande des habitants et pour initier la couture urbaine entre le quartier Salengro et les sites Dufour et Motte-Cordonnier en pleine reconversion urbaine. Afin d'assurer la première phase du projet dans un délai contraint, une convention de mise à disposition temporaire a été établie avec la Métropole Européenne de Lille, comme le prévoit la délibération du Conseil Municipal DE 22.155, du 29 septembre 2022.

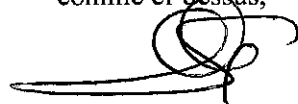
Toutefois, au regard de l'effort d'investissement consenti sur ce projet, la Ville projette l'acquisition partielle du terrain, correspondant au plan joint à la présente délibération, pour une contenance de 3109 m², et une valeur de 29€/m² HT, avec marge d'appréciation appliquée de 10 %, soit 81 145 €. La cession à l'amiable se déroulera sans déclassement préalable, conformément aux dispositions de l'article L3112-1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

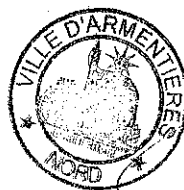
- d'autoriser l'acquisition par la ville d'une partie de l'emprise de la parcelle CI384, correspondant à l'espace vert existant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous actes correspondants, leurs annexes et leurs suites.
- d'autoriser M. le Maire à prendre toute mesure conservatoire en vue d'assurer une bonne gestion des biens.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

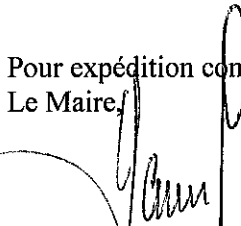
Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,



Sophie TANGHE
Conseillère Municipale
Secrétaire de Séance



Pour expédition conforme,
Le Maire,



Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille